

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW, Québec métro  
Hebdos régionaux de Québec (région 03) + liste télécopieur

Projet de prolongement de l'axe du Vallon

**DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 4 MAI 2004**

Québec, le 20 avril 2004. - La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M. Joseph Zayed, président, et de Mesdames Fadila Bouguettaya et Judy Gold, commissaires, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet de prolongement de l'axe du Vallon par le ministère des Transports et la Ville de Québec*. L'audience publique aura lieu le **mardi 4 mai 2004** à 19 heures et se tiendra à l'Église Sainte-Monique (sous-sol), située au 2960, boul. Masson à Québec. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

La deuxième partie de l'audience publique débutera le **mardi 1<sup>er</sup> juin 2004** et se tiendra au même endroit. La commission recueillera alors l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 26 août 2004, au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants :

- Bibliothèque Saint-André, 2155, boulevard Bastien, Québec ;
- Bibliothèque Lebourgneuf, 1650, boulevard La Morille, bureau 230, Québec.

Vous pouvez également consulter le site Internet du BAPE concernant le projet à l'adresse suivante : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

## LE PROJET

Le ministère des Transports et la Ville de Québec proposent de construire un boulevard urbain à quatre voies de circulation, séparés par un terre-plein central, dans le prolongement de l'autoroute du Vallon, vers le nord, entre les boulevards Lebourgneuf et Bastien, sur une longueur de 4,2 kilomètres. Entre le boulevard Lebourgneuf et l'avenue Chauveau, l'emprise prévue de 50 mètres serait suffisamment large pour permettre l'aménagement de deux voies réservées pour le transport en commun. Entre l'avenue Chauveau et le boulevard Bastien, l'emprise serait de 35 mètres. L'ensemble du projet est situé dans les limites de la Ville de Québec et traverse les quartiers Lebourgneuf et Neufchâtel. Des aménagements paysagers, des trottoirs et des pistes cyclables sont également prévus. Selon les co-promoteurs, le projet permettrait entre autres de favoriser le développement du secteur Lebourgneuf, d'accroître l'efficacité du réseau routier régional et local et de consolider le réseau existant et la trame urbaine.

Le coût du projet est évalué à 37 M\$. Le début des travaux est prévu pour l'automne 2005.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Monique Gélinas, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec M<sup>me</sup> Rosemary Al-Hayek, conseillère en communication, en composant le (418) 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : [duvallon@bape.gouv.qc.ca](mailto:duvallon@bape.gouv.qc.ca).

## QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'exprimer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par le ministre de l'Environnement, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours ainsi que celui d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois et celui de médiation d'une durée d'environ 2 mois.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre de l'Environnement par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le BAPE a reçu le mandat de tenir une audience publique sur le *Projet de prolongement de l'axe du Vallon par le ministère des Transports et la ville de Québec*.

– 30 –

Source : Rosemary Al-Hayek  
Conseillère en communication  
(418) 643-7447 poste 531 ou 1 800 463-4732  
[duvallon@bape.gouv.qc.ca](mailto:duvallon@bape.gouv.qc.ca)